

INTOXICATION AU GHB : L'ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC APPELLE À LA VIGILANCE CONCERNANT LES TESTS RAPIDES AUTOADMINISTRÉS

Montréal, lundi 20 juin 2022 – L'Ordre des chimistes du Québec (OCQ) est préoccupé par la récente vague de dénonciations de cas d'intoxication au GHB durant les derniers mois. Bien que l'OCQ encourage les mesures efficaces afin de prévenir de telles situations dramatiques, les citoyens doivent demeurer vigilants même s'ils autoadministrent des tests rapides pour détecter le GHB dans leurs consommations lors de sorties.

Afin que les utilisateurs des tests rapides autoadministrés soient en mesure de prendre des décisions éclairées, la fiabilité de ces derniers et l'exactitude de leurs résultats sont vitales. Ainsi, l'OCQ conseille au public de bien s'informer sur les performances des tests rapides disponibles dans certains bars et pharmacies en vente libre, notamment sur les limites de ces tests. Cette information est primordiale en raison des conséquences graves qu'un résultat faussement négatif pourrait impliquer chez les utilisateurs dont la consommation serait contaminée par du GHB alors que le résultat du test indiquerait le contraire.

« Ce qui nous inquiète à l'heure actuelle, ce sont les comportements résultant d'un faux sentiment de sécurité pouvant accompagner un éventuel résultat erroné d'un test autoadministré, d'autant plus que ceux-ci sont généralement utilisés dans des contextes festifs où des situations d'ivresse peuvent augmenter considérablement la vulnérabilité d'une personne. Alors qu'un test autoadministré qui donnerait un résultat faussement positif n'a comme conséquence que d'encourager une plus grande vigilance, un résultat faussement négatif est extrêmement dangereux. Suivant sa mission de protection du public, l'OCQ insiste sur le fait qu'un test rapide autoadministré n'est qu'un indicateur parmi d'autres. De ce fait, il est essentiel de rester alerte aux autres signes usuels d'intoxication, dont la sensation d'ivresse exagérée, la perte d'inhibition, les nausées, la confusion, etc. Aucun résultat de test rapide ne peut justifier de faire fi de son jugement », affirme le président de l'OCQ, M. Michel Alsayegh.

« Lorsqu'il est question de tests rapides autoadministrés, il importe de garder en tête que ceux-ci n'équivalent pas à ceux pouvant être réalisés en laboratoire de chimie par des professionnels. Nous réitérons également aux consommateurs l'importance de s'assurer, au meilleur de leurs habiletés de recherche, que lesdits tests répondent à des critères de fiabilité, et de garder en tête que d'autres drogues présentes dans une consommation pourraient ne pas être détectées », ajoute M. Michel Alsayegh.

Pour référence, la performance d'un test est habituellement définie scientifiquement par deux concepts standards : la sensibilité et la spécificité. La première représente la probabilité que le test soit positif en présence de l'élément à détecter, alors que la seconde constitue la probabilité que le test soit négatif, en l'absence de l'élément à détecter. Ces deux paramètres généralement exprimés en pourcentage assurent, par ailleurs, la fiabilité de ce test et permettent de prédire la fréquence des faux négatifs ou des faux positifs.

À propos de l'Ordre des chimistes du Québec

L'Ordre des chimistes du Québec compte près de 3 000 membres œuvrant dans des secteurs aussi variés que la santé, l'environnement, le judiciaire, l'alimentaire ou la recherche. Sa mission est d'assurer la protection du public québécois en matière d'exercice de la chimie, omniprésente dans la vie des Québécois. Fondé en 1926, l'Ordre des chimistes fait partie des premières organisations professionnelles encadrées par l'adoption du *Code des professions* en 1973.

-30-

Source : Ordre des chimistes du Québec (OCQ)

Renseignements :

Charles Brière-Garneau, 450 822-5656

Émile Gauthier, 418-806-6250

medias@orangebleue.biz